

Vous avez un compte personnel de formation ?

(CPF ou anciennement DIF)

L'auto-école Saint-Etienne est affiliée,
vous utiliserez vos heures de formation pour passer le permis de conduire.

• Comment faire ?

→ RDV sur « moncompteformation.gouv.fr »

muni de votre N° Sécu.

→ Remplir le formulaire. Vous avez une vue sur le nombre d'heure acquis, les différents types de formation.

(maxi 150h)

→ Une fois la formation choisie, votre formulaire de demande rempli, votre dossier est transmis à l'OPCA (Organisme Paritaire Collecteur Agréé) qui le valide ou non.

• Qui peut le faire ?

→ Les chercheurs d'emplois.

→ Les salariés avec un projet professionnel préparé seul.

→ Les salariés avec un projet pour l'entreprise.

→ Les salariés avec un projet sans l'employeur, avec un conseiller en évolution professionnelle.

*En cas de difficultés vous pouvez joindre l'assistance via le formulaire de contact sur le site :
moncompteformation.gouv.fr*